

PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du mardi 23 octobre 2012

Les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier se sont réunis à l'Hôtel de Ville et du Pays de Château-Gontier, le mardi 23 octobre 2012 à 20 H 00, sous la présidence de Monsieur Philippe Henry, Président.

Etaient présents : M. GUILAUME, M. BOIVIN C., M. HERVE, Mme LAINE, M. DENEUX, M. HOCDE, Mme MELOIS, M. MARQUET, Mme TRIBONDEAU, M. HENRY, Mme DASSE, M. HERISSE, Mme FERRY, M. SAULNIER, M. DENIAUX, Mme LEMOINE, Mme GERBOIN, M. NOURI, Mme VARET, M. ROCHER, M. GUERIN, M. LENORMAND, M. BABLEE, M. TESSIER, M. ROUSSEAU, M. GUINHUT, M. LEUTHY, M. FOUCHER, M. GIRAUD, M. GIGAN, M. REILLON, M. JEGOUC, Mme FOLLIOT, M. ECARD, M. PIEDNOIR, M. DEMAS, M. GUEDON, M. BACHELOT, M. FOURMOND, M. RAIMBAULT, M. PERRAULT, M. BOIVIN H., M. MAUSSION, M. AUBERT.

Etaient absents et représentés: Mme METIBA M. DIRICKX, Mme BOURBON, Mme BRUNET, Mme DOUMEAU, M. BELLEY (pouvoir de vote à M. HENRY, procurations à M. GUERIN, M. LENORMAND, M. REILLON, Mme FOLLIOT, M. DEMAS).

Etaient excusés : Mme PLANCHENAULT-MICHEL, M. LEROUX, Mme MALLECOT, M. DELATRE, Mme FORESTIER, Mme PENEAU, M. ROSSIGNOL, M. BOUVET.

Secrétaire de séance : Mme FOLLIOT.

DATE DE CONVOCATION : mardi 16 octobre 2012

Nombre de membres en exercice :	53
Quorum de l'assemblée :	27
Nombre de membres titulaires présents à l'ouverture de la séance :	39
Absents ayant donné pouvoir écrit de vote ou suppléants pour les communes rurales	6
<u>VOTANTS</u>	<u>45</u>

M. Philippe HENRY ouvre la séance.

Il cède la parole à M. Dominique Bordeau et M. Jean-Christophe Leguillon de la Chambre d'Agriculture, venus présenter un état des lieux de l'agriculture sur le Pays de Château-Gontier et les problématiques rencontrées.

- se reporter au PowerPoint joint en annexe 1 du présent Procès-verbal -

Il en ressort les points suivants :

- Une proportion d'actifs agricoles plus faible que celle des autres pays du GAL Sud, caractéristique des zones périurbaines (emploi urbain important),
- Une activité agricole non négligeable en termes d'emplois au niveau des filières et sur les exploitations : 80% de l'espace consacré à l'agriculture, avec une taille importante des exploitations,
- Une orientation plus marquée vers les cultures de ventes et l'aviculture, au côté de la production laitière : la volaille est très présente, alors que le porc quant à lui recule,
- Des structures de taille supérieure à la moyenne départementale, avec plus de formes sociétaires,
- Un renouvellement des exploitants dans la moyenne départementale avec 45 installations aidées pour 100 départs (44 sur le département). Un renouvellement à poursuivre avec 21 % d'exploitants de plus de 55 ans en 2010 (19% en Mayenne).

L'agriculture du Pays de Château-Gontier dispose de nombreux atouts :

- Maintien du niveau d'installation : une agriculture en cours de rajeunissement avec un fort taux de formes sociétaires (GAEC, EARL, CUMA...)
- Agriculture et agro-alimentaire : deux secteurs dynamiques en synergie
- Des emplois directs en lien avec l'agriculture: laiterie, abattoirs, firmes aliment, autres fournisseurs et services

M. Henry remercie la Chambre d'Agriculture pour cette présentation et souligne que deux grosses entreprises confortent leur position et leur lien avec le monde agricole, à savoir SNV et les Fromageries Perreault ce qui démontre la capacité de notre territoire à contribuer au développement de ses matières premières tels que la volaille label.

M. Tessier souhaite savoir si la Chambre d'Agriculture dispose de données récentes depuis la crise, le monde agricole résiste-t-il ?

M. Bordeau indique que la Chambre d'Agriculture attend des données récentes mais il précise que seule la production porcine semble subir la crise.

M. Henry remercie la Chambre d'Agriculture pour ce focus réalisé sur le Pays de Château-Gontier, et tient à également saluer leur implication et leur participation sur de nombreux projets (biomasse, énergies renouvelables...).

P. Henry donne connaissance à l'assemblée des procurations et pouvoir de vote:

- Madame Myriam Métiba donne pouvoir de vote à Monsieur Philippe Henry,
- Monsieur Nicolas Dirickx donne procuration à Monsieur Jacques Guérin,
- Madame Elisabeth Bourbon donne procuration à Monsieur Bruno Lenormand,
- Madame Monique Brunet donne procuration à Monsieur Joseph Reillon,
- Madame Monique Doumeau donne procuration à Madame Jocelyne Folliot,
- Monsieur Stéphane Belley donne procuration à Monsieur Guy Demas.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 25 septembre 2012 est approuvé à l'unanimité.

Madame Jocelyne Folliot est désignée secrétaire de séance.

Ordre du jour

1. AFFAIRES GÉNÉRALES - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- 1.1 Contrat Territorial Unique 2010-2012 - Signature d'un avenant et demande de prolongation.
- 1.2 Schéma Régional Éolien Terrestre - Consultation de la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier.

2. ENVIRONNEMENT

- 2.1 Rapport Annuel 2011 sur le prix et la qualité des services publics d'élimination des déchets.

3. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- 3.1 Mayenne Initiative - Versement de subvention au titre de l'année 2012.
- 3.2 Exploitation de la plate-forme ferroviaire de Château-Gontier - Signature d'une convention de mise à disposition avec l'occupant.

4. AFFAIRES FONCIÈRES

- 4.1 Extension du Refuge de l'Arche - Acquisition de terrain à Monsieur et Madame Joël GADBIN et à Monsieur Raymond GADBIN (*dossier retiré de l'ordre du jour*)
- 4.2 Acquisition de la propriété succession HUET - PN 25 d'Éclevon à Azé.

5. AFFAIRES FINANCIÈRES

5.1 Décisions modificatives budgétaires.

6. INFORMATIONS & QUESTIONS DIVERSES

- 6.1 Actes pris par le Président sur délégation de l'Assemblée.
- 6.2 Actes pris par le Bureau sur délégation de l'Assemblée.
- 6.3 Questions diverses.



1. AFFAIRES GÉNÉRALES - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

QUESTION 1.1 - Contrat Territorial Unique 2010-2012 - Signature d'un avenant et demande de prolongation

Délibération n° CC - 079 - 2012
(Affaire inscrite à l'ordre du jour)

RAPPORTEUR : P. HENRY

EXPOSÉ : La Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier a signé le 6 janvier 2010 un second Contrat Territorial Unique avec la Région des Pays de la Loire, permettant ainsi le financement de nombreux projets concourant au développement de notre territoire, avec des services de qualité et dans un cadre de vie préservé, conformément aux ambitions affichées dans notre Charte de Territoire et sa stratégie de développement 2005-2015.

Ce sont 27 projets portés par différentes structures publiques et privées qui sont inscrites, pour un montant total d'investissement de 10,087 millions d'euros, avec une aide régionale de 1,888 M€.

Sur les 27 opérations inscrites au CTU 2010-2012, 19 opérations sont d'ores et déjà validées en Commission Permanente, soit 914 650 € de subventions notifiées et 613 664 € de subventions versées sur 1 888 000 €.

En application de la convention avec la Région des Pays de la Loire, la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier a la possibilité de signer un avenant au CTU (à l'année N+2), notamment dans le cadre d'un réajustement des opérations : modification des taux de financement ou de l'éligibilité des dépenses.

Dans le cadre de la négociation de cet avenant n° 2, la Communauté de Communes a dressé un bilan à mi-parcours de son CTU 2010-2012 et propose différentes modifications.

→ L'action n° 3 "Réalisation d'une étude d'aménagement de la Zone d'Activités de la Blotinière (Communauté de Communes du Pays Château-Gontier), ne sera pas réalisée. L'action sera donc retirée du programme initial.

Il est proposé de réaffecter les crédits (10 000 €) sur une nouvelle opération "réhabilitation de la piscine de Château-Gontier".

→ Dans le cadre de ce contrat, notre collectivité a souhaité lancer une Opération de Restructuration de l'Artisanat et du Commerce (**ORAC - action 5**), avec pour objectif de dynamiser l'économie locale, en favorisant le développement et la modernisation des petites entreprises indépendantes commerciales, artisanales et de services.

Au regard de l'état d'avancement de notre CTU et des délais d'instruction de notre dossier de candidature ORAC par l'État, la Communauté de Communes est dans l'impossibilité d'engager cette opération avant la fin de l'année 2012.

Dans le cadre de l'évaluation de notre CTU à l'année N+2, notre collectivité a sollicité et d'ores et déjà obtenu, dans le cadre de signature du présent avenant, le retrait de l'ORAC du CTU et bénéficiera pour cette ORAC d'un financement régional spécifique, bénéficiant ainsi d'un calendrier plus souple pour la réalisation de cette opération.

Il est proposé de réaffecter les crédits (200 000 €) sur une nouvelle opération "réhabilitation de la piscine du Pays de Château-Gontier".

→ L'action 10 "Regroupement et transfert des unités de traitement de Ménil et Daon vers la station d'épuration de l'agglomération"

En effet, au regard des études techniques et de la faisabilité financière, la commune de Daon ne s'associe plus à la commune de Ménil sur ce projet. Le plan de financement et la fiche action s'en trouvent donc modifiés.

La Commune de Ménil sera le seul maître d'ouvrage.

→ Suppression de l'action n° 13 "Médiathèque"

La Médiathèque constituait le projet phare de notre contrat territorial, démontrant la volonté politique forte de développer et de rendre accessible la lecture à tous.

Cependant, depuis la signature du CTU, le projet Médiathèque a considérablement évolué, tant du point de vue financier que du point de vue de l'échéancier de réalisation. En effet, l'ouverture des plis devrait à priori s'effectuer fin septembre 2012 pour un démarrage de chantier en janvier 2013 et une livraison fin d'année 2013.

Par conséquent, au regard de ce nouveau calendrier et de délais impartis dans notre CTU, notre collectivité sollicite le retrait de cette action de notre CTU, avec une affectation des crédits (637 000 €) sur une nouvelle opération : la rénovation de la piscine (espace aquatique).

→ Suppression de l'Action n° 14 "Aménagement des abords" - Ville de Château-Gontier

Au regard des nouvelles échéances "Médiathèque", cette action ne pourra être réalisée dans les délais impartis, il a donc été décidé de reporter les crédits (50 000 €) sur l'opération n° 4 "Réalisation de modules artisanaux - Ville de Château-Gontier".

- tableau récapitulatif présenté en annexe 1 de l'exposé -

Au regard de l'avancement de certains projets et des délais d'instruction et de dépôt en commission permanente régionale, il sera également sollicité une prolongation du contrat actuel, pour une durée de 7 mois.

Ces propositions ont d'ores et déjà été examinées et négociées avec la Région.

PROPOSITION : Au regard de ces éléments, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire :

- de se prononcer favorablement sur le projet d'avenant tel que présenté,
- de solliciter une prolongation de 7 mois du contrat,
- de l'autoriser à signer tout document se rapportant à ce dossier.

M. Henry rappelle les modifications opérées dans le cadre de l'avenant qui ont été étudiées et validées conjointement avec la Région.

S'agissant de l'ORAC, le dossier de candidature est désormais sur le bureau du ministre et est en cours d'instruction. Aussi, au regard des délais, il était impossible de l'engager sur 2012/2013. La Communauté de Communes va d'ailleurs pouvoir bénéficier de crédits régionaux, autres que le CTU, ce qui libère 200 000 €, qui peuvent ainsi être affectées sur le projet piscine.

Il est également proposé de sortir le projet Médiathèque du CTU 2010-2012 et d'affecter les crédits ainsi libérés sur le projet piscine, et au regard du calendrier.

M. Henry souligne en effet qu'il est plus opportun d'inscrire le dossier piscine dans le CTU actuel, considérant que les travaux sur cette dernière seront achevés en juillet 2013.

Il indique que le projet Médiathèque sera quant à lui inscrit au prochain contrat régional, le chantier démarrant en décembre 2012 pour une livraison prévue fin 2013 - début 2014.

Il précise que l'objectif est de clore ce CTU à la fin du 1^{er} semestre 2013 et de signer un nouveau CTU 3^{ème} génération en septembre 2013.

L'élaboration de ce 3^{ème} contrat se fera en articulation avec le nouveau dispositif FCATR qui reste à définir, et en lien avec le nouveau pacte financier et fiscal.

DECISION : A l'unanimité des membres présents ou représentés, l'assemblée adopte la proposition du Président.

QUESTION 1.2 - Schéma Régional Éolien Terrestre - Consultation de la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier

Délibération n° CC - 080 - 2012
(Affaire inscrite à l'ordre du jour)

RAPPORTEUR : P. HENRY

EXPOSÉ : L'élaboration du schéma Régional Éolien (SRE) est prescrite par la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement.

Le projet de SRE est le fruit d'une réflexion menée avec les collectivités territoriales, services de l'État, associations de protection de l'environnement et du patrimoine, professionnels de l'éolien ...

Il identifie les zones du territoire des Pays de la Loire favorables au développement de l'énergie éolienne terrestre, dans une approche se voulant suffisamment ouverte pour favoriser l'accueil des nouvelles installations, mais également respectueuse des paysages et de la richesse du patrimoine, qu'il soit culturel ou naturel.

Ce projet de schéma affiche une ambition forte de développement de cette filière. En fixant à 1 750 MW l'objectif régional de puissance éolienne terrestre à l'horizon 2020, il vise près de 1 000 MW supplémentaires d'ici cette date.

L'énergie éolienne se confirme ainsi comme étant un des atouts des Pays de la Loire pour construire une réponse aux besoins énergétiques globaux, tout en favorisant l'autonomie énergétique de ses territoires et en contribuant, à travers le tissu d'entreprises et de services qui l'accompagne, au développement économique et social régional.

Conformément aux dispositions du décret n°2011-678 du 16 juin 2011, la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier est consultée pour émettre un avis sur ce projet.

- Se reporter à la carte des zones favorables présentée en annexe 2 de l'exposé -

Les zones favorables ont été définies dans le cadre d'une analyse multi-critères, par croisement du potentiel (ressource éolienne) et des contraintes (protection paysagère et patrimoniale, préservation de la biodiversité, respect des contraintes et servitudes techniques).

La réflexion s'est également appuyée sur les analyses menées à l'échelle des territoires concernant le potentiel de déploiement des parcs.

Les Zones de Développement de l'Éolien (ZDE) arrêtées par les Préfets ont ainsi été prises en compte pour la définition des zones favorables, de telles ZDE traduisant à la fois la volonté politique locale de promouvoir l'éolien et la possibilité technique et environnementale, vérifiée dans le cadre de l'instruction des projets, d'implanter des parcs éoliens dans leur périmètre.

Les deux ZDE* de notre territoire ont été arrêtées selon la même approche et méthodologie et s'intègrent donc parfaitement dans ce schéma régional.

- Arrêté préfectoral n° 2009-p-577 du 9 juin 2009 relatif à la création d'une ZDE sur le territoire des Communautés de Communes du Pays de Château-Gontier et de la Région de Cossé le Vivien, concernant les communes de Quelaines Saint-Gault, Houssay et Origné,

- Arrêté préfectoral n° 2011189-0005 du 8 juillet 2011 relatif à la création d'une ZDE sur le territoire des Communautés de Communes du Pays de Château-Gontier et du Pays de Meslay-Grez, concernant les communes de Longuefuye, Azé, Chatelain, Bouère, Fromentières, Gennes-sur-Glaize, Bierné, Saint-Denis-d'Anjou.

PROPOSITION : Au regard de ces éléments, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire de se prononcer favorablement sur ce projet de schéma régional éolien.

M. Henry précise que l'assemblée nationale a fait dernièrement des propositions sur le volet réglementaire relatif à l'implantation des éoliennes, à savoir : la suppression de la règle des 5 mâts minimum par projet éolien et la suppression de l'obligation d'implantation au sein d'une ZDE (Zone de développement de l'Eolien) pour bénéficier de l'obligation d'achat sur l'électricité produite.

DECISION : A la majorité des membres présents ou représentés, l'assemblée adopte la proposition du Président moins une abstention.

2. ENVIRONNEMENT

QUESTION 2.1 - Rapport Annuel 2011 sur le prix et la qualité des services publics d'élimination des déchets

RAPPORTEUR : M. HERVÉ

EXPOSÉ : La loi Barnier, relative au renforcement de la protection de l'environnement, met l'accent sur la transparence et sur l'information des usagers.

Dans cet objectif, la loi précise que chaque Président d'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) doit présenter un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets.

Le rapport annuel est ensuite transmis aux communes membres pour une présentation au Conseil Municipal.

Le rapport annuel ne constitue pas en l'état un outil de gestion. Il contribue, dans un premier temps, à mieux connaître et faire connaître les conditions techniques, organisationnelles et économiques dans lesquelles le service public de gestion des déchets s'exécute.

Le rapport sera mis à disposition du public dans toutes les communes (même si réglementairement cette mise à disposition est seulement obligatoire dans les communes de plus de 3 500 habitants) et transmis au Préfet pour information.

La délibération qui fait suite aux présentations à l'assemblée délibérante et aux Conseils Municipaux ne peut comporter aucune décision.

Le rapport annuel est présenté en séance.

- se reporter au PowerPoint joint en annexe 2 du présent Procès-verbal -

M. Hervé souligne que de nombreuses réflexions sont encore à mener afin de toujours améliorer le service, et faire ainsi de nouvelles économies pour un service de plus en plus performant et de moins en moins coûteux pour les usagers.

Ces pistes sont les suivantes :

- la collecte en régie et revente directe du papier,
- la mise en service d'une benne bi-compartmentée qui collectera en un seul passage les O.M.R. et les sacs jaunes, ce qui va permettre des économies en carburant.
- la mise en place d'une mission d'accompagnement de proximité pour améliorer encore la qualité de tri des déchets et travailler sur la prévention des déchets.
- la mise en oeuvre de la gestion des accès en déchèterie afin d'améliorer leur fonctionnement et le service aux usagers, d'enrayer l'inflation des fréquentations et de mieux contrôler les dépôts des professionnels.
- la mise en oeuvre à titre de test de quelques conteneurs enterrés à contrôle d'accès pour des publics ciblés (centre-ville, résidences secondaires, ...).

M. Hervé indique que s'agissant des dépôts sauvages que l'on peut encore constater, quoi que de moins en moins nombreux, deux pistes de travail se dessinent :

- l'identification des sacs jaunes, par un système de code barre sur chaque rouleau,
- le dépôt possible au sein de sacs jaunes de nouveaux "déchets", comme par exemple les pots de yaourt.

M. Fourmond souligne que chaque collectivité dispose de son propre système de tri sélectif, ce qui n'est pas sans poser problème vis-à-vis notamment des touristes, qui ont du mal à changer leurs habitudes. Il regrette cette disparité de procédures.

M. Henry tient cependant à souligner l'engagement des citoyens dans cette démarche, les habitants jouent le jeu.

Il souligne que le choix des sacs jaunes a été judicieux, avec une collecte de quantités significatives, des volumes importants avec un faible refus de tri.

Il indique que la collectivité est en passe de relever le défi qu'elle s'était fixé et se doit de poursuivre l'amélioration du service en l'adaptant à certaines spécificités et se préparer notamment à la disparition à l'avenir des subventions allouées.

PROPOSITION : Au regard de ces éléments, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire de prendre acte de ce rapport annuel 2011.

Les membres du Conseil Communautaire prennent acte de ce rapport.

3. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

QUESTION 3.1 - Mayenne Initiative - Versement de subvention au titre de l'année 2012

Délibération n° CC - 081 - 2012
(Affaire inscrite à l'ordre du jour)

RAPPORTEUR : P. HENRY

EXPOSÉ : L'association Mayenne Initiative basée à Laval, apporte depuis des années, un soutien reconnu à la création d'activités sur l'ensemble du Département.

Son objectif consiste à encourager la création et la reprise d'entreprises en collaboration avec chaque Communauté de Communes concernée, par la mise en place d'un prêt d'honneur à 0 %, sans garantie personnelle, avec une durée de remboursement allant de 2 à 5 ans.

Depuis l'année 2000, la Communauté de Communes contribue à l'abondement du fonds financier au même titre que les autres partenaires tels que, entre autres, Créavenir, BPO, Crédit Agricole, Caisse d'Épargne, Sodéro, Groupe Malakoff et la Caisse de Dépôts et Consignation, etc ...

Chaque année, une somme est provisionnée au Budget Primitif de la CCPCG, somme qui n'est débloquée qu'en cas de besoin. Pour mémoire, le dernier versement à Mayenne Initiative remonte à l'année 2011 ; le réapprovisionnement des fonds se faisant aussi par les remboursements des prêts déjà consentis.

Au titre de l'année 2012, une somme de 25 000 € a été inscrite à l'article 93-6745, qu'il conviendra de débloquer compte-tenu de l'évolution permanente du nombre de dossiers.

PROPOSITION : Au regard de ces éléments, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire d'autoriser le versement d'une contribution financière d'un montant de 25 000 € à l'association Mayenne Initiative, au titre de la participation 2012 de la Communauté de Communes, et de l'autoriser à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Sont présentées en séance les grandes lignes du dispositif Mayenne Initiative et la nature des prêts susceptibles d'être accordés : Innovation, Eco-Activité, Développement, Croissance.

Depuis le début du dispositif, 180 prêts ont été accordés, représentant un montant global de 910 000 € et répartis sur la totalité du territoire du Pays de Château-Gontier.

- Se reporter au power-point joint en annexe 3 du présent procès-verbal -

M. Henry tient à souligner la nécessité pour notre territoire de pouvoir soutenir des projets innovants, le tissu des PME et TPE constituant une richesse pour le Pays de Château-Gontier.

La future ORAC participera également à ce dynamisme par un volet financier relatif à la modernisation de l'outil de ces entreprises.

DECISION : A l'unanimité des membres présents ou représentés, l'assemblée adopte la proposition du Président.

QUESTION 3.2 - Exploitation de la plate-forme ferroviaire de Château-Gontier - Signature d'une convention d'occupation temporaire

Délibération n° CC - 082 - 2012
(Affaire inscrite à l'ordre du jour)

RAPPORTEUR : P. HENRY

EXPOSE : La Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier fait du développement économique sa priorité et sa préoccupation quotidienne, dans une logique environnementale.

A ce titre, le Grenelle Environnement a initié une dynamique forte en faveur des modes non routiers pour le transport des marchandises, avec l'objectif d'augmenter la part du fret non routier de 25 % d'ici 2012.

Cet objectif volontariste nécessite notamment le développement du mode ferroviaire, mode vertueux en terme de développement durable.

Dans ce contexte, la Communauté de Communes souhaite s'inscrire dans le schéma des priorités européennes et nationales visant à optimiser le réseau ferroviaire à l'usage du fret par la mise à disposition d'une plateforme multimodale sur le site de la gare de Château-Gontier, avec, en premier lieu, l'utilisation de la ligne Sablé-sur-Sarthe / Château-Gontier.

Maillon stratégique dans le développement des transports de marchandises à l'échelle du grand Ouest, cet équipement sera un atout majeur pour favoriser l'interconnexion des moyens de transports, qui offrent une alternative compétitive au transport routier et favorable à l'environnement.

Dans ce cadre, l'occupation de ladite plate-forme ferroviaire sera confiée à la société BREGER ORGANISATION SERVICES ou l'une de ses filiales, représentée par M. Vincent Lesage.

Ce nouvel outil opérationnel dès le début de l'année 2013 utilisera quotidiennement la ligne Château-Gontier/Sablé sur Sarthe/ Lyon via Le Mans, et favorisera l'interconnexion des moyens de transports tout en adoptant une attitude favorable à l'environnement.

Pour ce faire, il convient de signer une Convention d'Occupation Temporaire avec l'occupant, sous le régime des occupations temporaires du domaine public, en vue de définir précisément les conditions de mise à disposition de la plate-forme de report modal de Château-Gontier appartenant à la Communauté de Communes.

PROPOSITION : Au regard de ces éléments, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire de l'autoriser à signer une Convention d'Occupation Temporaire avec la société Breger Organisation Services ou l'une de ses filiales, ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

M. Henry précise que le SGEAU réalise actuellement le remplacement des canalisations eau potable dans la rue de la petite vitesse dont la structure sera renforcée à l'entrée et à la sortie de la plate-forme.

Les travaux relatifs à la voie verte le long du Collège Paul Emile Victor et Pierre et Marie Curie devraient ensuite pouvoir débuter, assurant une continuité jusqu'à la rue du lieutenant Morillon. La sécurisation des déplacements doux sera assurée.

Les travaux relatifs à la plate-forme fret vont donc reprendre. L'équipement devrait être opérationnel en avril 2013, et sera utilisée comme quai de chargement-déchargement sur la ligne Château-Gontier/Sablé Lyon via Le Mans. L'occupation sera confiée au groupe Bréger ou l'une de ses filiales.

S'agissant de sa mise en œuvre effective, quelques conventions restent à finaliser avec Réseau Ferré de France. Les opérateurs devraient opérer leurs investissements très prochainement, des tests sont actuellement en cours sur la plate-forme multi-modale de Rennes.

M. Henry procède ensuite à la lecture des principales dispositions de la convention d'occupation temporaire. Il précise à cet effet que cette convention est également nécessaire pour obtenir les subventions Feder.

Il précise que la convention est conclue sous le régime de l'occupation temporaire du domaine public, moyennant une redevance. Cette convention sera conclue pour une durée de cinq ans.

M. Henry précise que l'occupant pourra consentir une autorisation de sous-occupation d'une partie du bien occupé à un tiers.

DECISION : A l'unanimité des membres présents ou représentés, l'assemblée adopte la proposition du Président.

4. AFFAIRES FONCIÈRES

QUESTION 4.1 - Extension du Refuge de l'Arche - Acquisition de terrain à Monsieur et Madame Joël GADBIN et à Monsieur Raymond GADBIN

Dossier retiré de l'ordre du jour.

QUESTION 4.2 - Acquisition de la propriété succession HUET - PN 25 d'Éclevon à Azé

Délibération n° CC - 083 - 2012
(Affaire inscrite à l'ordre du jour)

RAPPORTEUR : P. HENRY

EXPOSÉ : La propriété des Consorts HUET, située PN 25 d'Éclevon (route de Fromentières) à Azé, a été mise en vente au prix de 25 000 €, à savoir les parcelles :

- A n° 508 pour une superficie de 217 m²
- A n° 1346 pour une superficie de 262 m²
- A n° 1348 pour une superficie de 795 m²
- A n° 1350 pour une superficie de 1 380 m²
- A n° 1351 pour une superficie de 30 m²
- A n° 1352 pour une superficie de 10 m²

2 694 m²

- Se reporter aux plans joints en annexes 3 et 4 de l'exposé -

La maison existante, construite en bordure de chaussée, constitue un masque visuel important pour les usagers arrivant d'Azé par la voirie communale, et le miroir actuellement en place n'apporte pas une totale sécurité dans ce carrefour, hors agglomération. La démolition de cette maison et l'aménagement du secteur constitueraient une amélioration de la circulation routière.

Aussi, la mise en vente de cette propriété représente donc une opportunité à saisir pour la collectivité, d'autant plus que cette opération, à savoir l'acquisition ainsi que les travaux d'aménagement, pourrait être subventionnée par le Conseil Général dans le cadre du programme « Amendes de police ».

PROPOSITION : Au regard de ces éléments, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire :

✓ de se prononcer favorablement sur l'acquisition aux Consorts HUET des parcelles cadastrées section A n° 508, 1346, 1348, 1350, 1351 et 1352 situées sur la commune d'Azé, PN n° 25 d'Éclevon, pour une superficie totale de 2 694 m², moyennant le prix de 25 000 € net vendeur auquel s'ajouteront les frais d'acte notarié.

✓ de l'autoriser à signer tout document se rapportant à ce dossier.

DECISION : A l'unanimité des membres présents ou représentés, l'assemblée adopte la proposition du Président.

5. AFFAIRES FINANCIÈRES

QUESTION 5.1 - Décisions modificatives budgétaires

Délibération n° CC - 084 - 2012
(Affaire inscrite à l'ordre du jour)

RAPPORTEUR : V. SAULNIER

EXPOSÉ : Suite à divers ajustements ou modifications de programmes, il convient de prévoir un certain nombre de décisions modificatives budgétaires.

- Se reporter au document joint en annexe 5 de l'exposé -

PROPOSITION : Au regard de ces éléments, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire d'adopter les décisions modificatives budgétaires telles que présentées.

DECISION : A l'unanimité des membres présents ou représentés, l'assemblée adopte la proposition du Président.

6. INFORMATIONS & QUESTIONS DIVERSES

QUESTION 6.1 - Actes pris par le Président sur délégation de l'Assemblée

RAPPORTEUR : P. HENRY

Monsieur le Président rend compte aux membres du Conseil des actes qu'il a pris sur délégation du Conseil de Communauté (délibération n° CC-037-2008 du 9 avril 2008) :

Arrêté n° 225-2012 : Signature d'un avenant n°1 à la convention de mise à disposition de terrain en Z.I Nord à Messieurs Christophe et Loïc POUTIER relatif à la surface louée à compter du 1^{er} septembre 2012 pour un loyer annuel de 120 € l'hectare.

Arrêté n° 230-2012 : Signature d'un contrat de location avec l'ADAPEI pour la mise à disposition du studio Diaghilev de septembre 2012 à juin 2013.

Arrêté n° 231-2012 : Signature d'un contrat de location avec le SESSAD-GEIST pour la mise à disposition du studio Bagouet de septembre 2012 à juin 2013.

Marché n° 12-028 : Aménagement d'un cheminement piétons-cycles et d'un plateau gare de Château-Gontier - Lot 1: Voirie - EUROVIA (53063) - 92 898,13 € HT.

Marché n° 12-029 : Aménagement d'un cheminement piétons-cycles et d'un plateau gare de Château-Gontier - Lot 2: Eclairage public - SPIE (53000) - 24 103 € HT.

Marché n° 12-030 : Création du référentiel SIG assainissement et eau pluviale des communes - IMAGIS (30000) - 40 755 € HT

QUESTION 6.2 - Actes pris par le Bureau sur délégation de l'Assemblée

RAPPORTEUR : P. HENRY

Le Président rend compte aux membres du Conseil, des décisions prises par le Bureau, sur délégation du Conseil de Communauté (délibération n° CC-038-2008 du 9 avril 2008).

Bureau du 1^{er} octobre 2012

Délibération n° B-115-2012 : Dans le cadre des interventions Danse avec l'ADDM, participation de la Communauté de communes au projet de l'école de Loigné-sur-Mayenne pour un montant de 289,44 €.

Délibération n° B-116-2012 : Dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat, attribution de subventions aux propriétaires occupants ou bailleurs pour le financement de leurs travaux.

Délibération n° B-117-2012 : Dans le cadre des échanges linguistiques, versement de subventions aux collèges et lycées du Pays de Château-Gontier.

Délibération n° B-118-2012 : Prise en charge par la Communauté de communes du Pays de Château-Gontier des frais d'utilisation de la Halle du Haut-Anjou mise à disposition au Football Club de Château-Gontier pour leur assemblée départementale du 24 mai 2013.

Délibération n° B-119-2012 : Signature d'une convention avec l'OGEC/AEP Château-Gontier et le collège et lycée Saint-Michel pour une mise à disposition de la salle de Villebois-Mareuil à compter du 1^{er} septembre 2012.

Délibération n° B-120-2012 : Attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 3 000 € et mise à disposition de la Halle du Haut-Anjou et de matériel à titre gracieux au Judo-Club de Château-Gontier dans le cadre de l'organisation de l'édition 2012 du « Tournoi national des ceintures noires de judo » les 6 et 7 octobre 2012

Bureau du 8 octobre 2012

Délibération n° B-121-2012 : Dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat, attribution de subventions aux propriétaires occupants ou bailleurs pour le financement de leurs travaux.

Délibération n° B-122-2012 : Demande de subventions auprès de Leader et de l'Ademe pour le financement de l'étude de faisabilité « Vers un réseau de chaleur bois ».

Délibération n° B-123-2012 : Demande d'attribution d'une subvention auprès du Département de la Mayenne pour l'acquisition d'un bateau complet avec accessoires pour le Club Nautique de Château-Gontier.

Délibération n° B-124-2012 : Attribution d'une subvention exceptionnelle de 4 000 € à la Troupe Albérica pour leur spectacle « Paris et Compagnie » les 21, 22, 23, 28, 29 et 30 septembre 2012 et mise à disposition à titre gracieux du Théâtre des Ursulines

QUESTION 6.3 - Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, M. Henry clôt la séance à 22h30.

VC - 12/11/2012